

FICHE D'INSCRIPTION 2019 - 2020

L'ATELIER PEREN'ART

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

Téléphone de référence (pour les mineurs) :

Email* :

*Important : toutes les informations concernant les cours et l'Atelier seront envoyées par mail.

Jour(s) et horaire(s) choisi (Cf page 3) :

Cochez le(s) cours choisi :

Enfants (6-9 ans)

0 Cours artistiques

0 Forfait annuel

0 5 séances

0 Autre :

Adolescent (10-15 ans)

0 Dessin

0 Cours artistiques

0 Aquarelle

0 Forfait annuel

0 5 séances

0 Autre :

Adultes ou Séniors

0 Cours artistiques

0 Aquarelle

0 Forfait annuel

0 Autre :

Montant : Moyen de Paiement :

Mode de paiement choisi :

Participation aux stages suivants :

.....

.....

J'autorise** je n'autorise pas** l'Atelier Peren'Art à diffuser sur son site internet, blog, réseaux socios et/ou tout autre document pédagogique ou publicitaire des photos de mes travaux réalisés à l'Atelier Peren'Art.

J'autorise** je n'autorise pas** mon enfant mineur à quitter seul l'Atelier Peren'Art à la fin de son cours.

** Rayer la mention inutile

Comment avez-vous découvert l'atelier ? Internet / Flyers / Amis / Autres

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes et du Règlement de l'Atelier Peren'Art.

Fait à le Signature :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT DE L'ATELIER PEREN'ART

Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de l'Atelier Peren'Art : www.perenart.com et peuvent être remis sur simple demande. Les forfaits annuels sont réglés à l'avance en 1, 3 ou 10 fois selon la formule de paiement choisie : l'ensemble des chèques sont remis à l'inscription et seront encaissés aux dates prévues même en cas d'abandon des cours en cours d'année par l'élève.

Les séances payées à l'heure ou au cours et les stages doivent être réservés et payés d'avance ou au plus tard au début de la séance. Toute annulation à moins de 24 heures du cours ou du stage donnera lieu à sa facturation.

Les absences non justifiées ou pour convenance personnelle (congés, invitations, empêchements divers) ne donnent droit à aucun dédommagement ni report. Le report de cours ou de stage est uniquement possible s'il reste des places disponibles dans la période d'inscription. Les retards de l'élève ne donnent droit à aucun report, décalage, rattrapage ou dédommagement.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année, les forfaits annuels seront alors calculés au prorata des séances restantes.

En cas d'incident de paiement, les cours sont immédiatement suspendus quel qu'en soient les raisons et si un accord n'est pas établi ils ne seront pas repris et seront perdus.

En cas d'absence du professeur, pour maladie ou tout autre cas de force majeure, les élèves seront prévenus dans la mesure du possible par sms ou mails et les cours seront décalés et rattrapés.

L'Atelier Peren'Art se réserve le droit d'annuler ou de modifier un cours ou une plage horaire en cas d'effectif insuffisant.

Natacha Perez, le professeur, se réserve le droit de renvoyer, contre remboursement des séances restantes, tout élève présentant une attitude perturbant le bon déroulement du cours ou remettant en cause sans discussion possible les méthodes d'enseignement. Chaque élève se doit de respecter les lieux de cours ainsi que le matériel mis à disposition. Aussi, il fera le nécessaire pour rendre sa place et le matériel prêté dans le même état qu'à son arrivée. Il est également interdit de pénétrer dans les espaces privés de l'atelier sans y être invité.

L'Atelier ne garde ni votre matériel, ni vos travaux, sauf ceux en cours de séchage. Les travaux terminés doivent être aussitôt remportés par l'élève, sans quoi, ils risquent d'être détruits ou réutilisés.

Les modèles, pots pour l'eau, palettes et autres produits vous sont prêtés pendant toute la durée des cours. Ils doivent être rendus et rangés à la fin de chaque cours et restent la propriété de l'atelier.

Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles. L'Atelier Peren'Art décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtement tâché (le port d'un tablier est un choix qui appartient aux parents et celui-ci n'est pas fourni par l'atelier). Il en va de même en cas d'allergie, de maladie, d'accident ou de blessure. Les élèves sont également responsables des dégâts qu'ils occasionnent au sein de l'atelier ou envers les autres élèves.

Il est interdit de filmer ou de photographier l'Atelier Peren'Art, Natacha Perez et les autres élèves sans l'autorisation de Natacha Perez et/ou des personnes concernées.

L'Atelier Peren'Art pourra diffuser des photographies de travaux d'élèves ou d'ambiances d'atelier sur le site de l'Atelier Peren'Art ou tout autre support pédagogique ou publicitaire, dans le respect du droit à l'image et de la vie privée. Les élèves opposés à cette diffusion devront le faire savoir à l'inscription.

Une bouilloire et des tasses sont gracieusement mis à disposition des élèves pour une ambiance plus conviviale. Chacun se doit d'y prendre soin et de nettoyer ce qu'il a utilisé. Le café, le thé et autres boissons ou aliments ne sont pas fournis par l'Atelier Peren'Art, mais apportés et mis en commun par les élèves. Il est interdit de fumer à l'Atelier Peren'Art et de jeter des mégots dans les poubelles de l'Atelier en raison de l'utilisation de produits hautement inflammables.

> Les élèves actuels de l'atelier bénéficient de - 10% sur tous les stages organisés par l'atelier, les familles bénéficient d'une remise de -5% sur l'abonnement du 2ème membre au sens strict. (la remise sera faite sur l'abonnement le moins cher).

Toutes les informations concernant les cours et l'Atelier Peren'Art sont envoyées par mail ou via une newsletter. Pour être certain de recevoir ces informations, il convient d'ajouter ces deux adresses mail à vos contacts :

- natachaperez.perenart@gmail.com

Ce règlement doit être lu et remis signé «lu et approuvé» par l'élève (ou un parent pour les élèves mineurs) pour que son inscription soit validée.

Fait à le

Signature , précédée de la mention « lu et approuvé ».



TARIFS

2019-2020

ENFANTS : O **COURS D'EXPRESSION PLASTIQUE** (Dessin, peinture, modelage,...)
(6-9ANS) 25 séances d'1h30 à 11€/heure auxquelles s'ajoute 60€ de materiel pour l'année.
 $25 \times 1,5 \times 11 + 60 = 472,5\text{€}$ soit **157,5€ par trimestre** facilité de paiement possible jusqu'à 9 x sans frais sous conditions de 52,50€ par mois.

O 5 séances sont à 13€ de l'heure + une cotisation matérielle de 20€.
 $5 \times 1,5(\text{heures}) \times 13 + 20 (\text{matériel}) = 117,5\text{€}$

ADOS : O **COURS DE DESSIN** (Etude des proportions, fusain, encre de chine,...)
(10-15ANS) 25 séances de 2h à 11€/heure auxquelles s'ajoute 45€ de matériel pour l'année.
 $25 \times 2 \times 11 + 45 = 595\text{€}$ soit **198,5€ par trimestre** facilité de paiement possible jusqu'à 9 x sans frais sous conditions de 66,5€ par mois.

O 5 séances sont à 13€ de l'heure + une cotisation matérielle de 10€.
 $5 \times 2(\text{heures}) \times 13 + 10 (\text{matériel}) = 140\text{€}$

O **COURS D'EXPRESSION PLASTIQUE** (Dessin, peinture, modelage,...)
25 séances de 2h à 11€/heure auxquelles s'ajoute 80€ de matériel pour l'année.
 $25 \times 2 \times 11 + 80 = 630\text{€}$ soit **210€ par trimestre** facilité de paiement possible jusqu'à 9 x sans frais sous conditions de 70€ par mois.

O 5 séances sont à 13€ de l'heure + une cotisation matérielle de 20€.
 $5 \times 2(\text{heures}) \times 13 + 20 (\text{matériel}) = 150\text{€}$

(La cotisation matérielle comprend la peinture ainsi que les différents produits texturants, résines mais aussi et surtout les toiles. Les élèves auront accès à une grande quantité de matériel de qualité, pochoirs, encres etc.)

ADULTES : O **COURS D'EXPRESSION PLASTIQUE** (Dessin, peinture, modelage,...)
25 séances de 2h à 11€/heure auxquelles s'ajoute 130€ de materiel pour l'année.
 $25 \times 2 \times 11 + 130 = 680\text{€}$ soit **227€ par trimestre** facilité de paiement possible jusqu'à 9 x sans frais sous conditions de 76€ par mois.

O 5 séances sont à 13€ de l'heure + une cotisation matérielle de 40€.
 $5 \times 2(\text{heures}) \times 13 + 40 (\text{matériel}) = 170\text{€}$

SENIORS : O **COURS D'EXPRESSION PLASTIQUE** (Dessin, peinture, modelage,...)
(+ 65ANS) 25 séances de 2h à 9€/heure auxquelles s'ajoute 130€ de materiel pour l'année.
 $25 \times 2 \times 9 + 130 = 580\text{€}$ soit **194€ par trimestre** facilité de paiement possible jusqu'à 9 x sans frais sous conditions de 65€ par mois.

AQUARELLE : O 25 séances de 2h à 11€/heure auxquelles s'ajoute 45€ de materiel pour l'année.
(+10ANS) $25 \times 2 \times 11 + 45 = 595\text{€}$ soit **199€ par trimestre** facilité de paiement possible jusqu'à 10x sans frais sous conditions de 66,50€ par mois.

O 5 séances sont à 13€ de l'heure + une cotisation matérielle de 10€.
 $5 \times 2(\text{heures}) \times 13 + 10 (\text{matériel}) = 140\text{€}$



Emploi du temps - Atelier Peren'Art

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi	14h00 - 16h00 Cours peinture (Séniors)		14h00 - 16h00 Cours de dessin (10 - 15 ans)		
	17h00 - 18h30 Cours de peinture Enfants (6-9ans)	17h30 - 19h30 Cours Peinture Ados (10 - 15 ans)	16h00 - 17h30 Cours de peinture Enfants (6 - 9 ans)	17h30 - 19h30 Cours de Dessin (10 - 15 ans)	
		19h40 - 21h40 Cours Peinture Adultes	17h30-19h30 Cours d'Aquarelle (âges mixtes)	20h00 - 22h00 Cours Peinture Adultes	

